Projet de réhabilitation hydroélectrique de Mpanda, Burundi

Commentaires de la Task Force ARRC sur l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet Mpanda (Hydroneo)

24 mars 2026

La Task Force ARRC a reçu l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du Projet de réhabilitation hydroélectrique de Mpanda le 18 février 2026.

Le panel de la Task Force ARRC pour ce projet a émis les recommandations et les commentaires suivants :

Commentaires généraux et recommandations

- Le panel a noté que les résultats des inventaires chimpanzés et de l'évaluation de l'habitat critique ont été convenablement intégrés à l'EIES. La deuxième série d'inventaires, menée pendant la saison des pluies, a permis d'améliorer les résultats de ceux réalisés pendant la saison sèche. Il est encourageant de constater que le projet a pris en compte les recommandations de l'ARRC concernant la conception et le déploiement des pièges photographiques, ainsi que les efforts déployés. Bien qu'aucune observation de chimpanzés n'ait encore été effectuée juste au nord du projet, l'intensification des efforts a permis d'en observer beaucoup plus au sud. D'après les résultats obtenus, l'EIES donne un aperçu assez juste de l'impact probable du développement hydroélectrique sur les chimpanzés.
- Certains détails importants concernant les mesures concrètes d'atténuation des impacts et leur suivie et évaluation ne sont pas inclus dans l'EIES ou le PGES et seront incorporés seulement dans le Plan d'Action de Biodiversité (PAB) et le Plan de Gestion de Biodiversité (PGB). Le panel n'a donc pas pu apprécier ceux-ci. Il est à noter que vue que le PGES servira normalement de base pour les audits de projet par l'agence gouvernementale concernée, il serait utile que des indicateurs ou mesures qui seront implémentées dans ce cadre soient explicitement définis et facilement accessibles pour être évalués.

- Les résultats de référence (états initiaux) sur les chimpanzés et les menaces qui pèsent sur eux sont adaptés à un suivi et évaluation futur, à condition que les inventaires futurs reproduisent les efforts déployés lors des enquêtes de la saison des pluies.

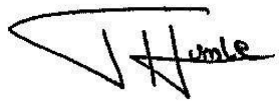
Commentaires et retours spécifiques

- Il manque des propositions concrètes concernant les mesures d'atténuation des impacts spécifiques aux chimpanzés telles la sensibilisation et formation des communautés riveraines à la cohabitation pacifiques avec les chimpanzés, établissement d'un corridor de connectivités écologiques entre les chimpanzés du nord et du sud bien que les chimpanzés sont capable de traverser la rivière, formation des éco gardes du secteur Musigati au suivie des chimpanzés, et le développement d'alternatives aux ressources forestières (par. ex. fruits, bois de chauffe) pouvant être source d'interactions négatives entre chimpanzés et les riverains etc.
- Le panel souhaiterait aussi qu'il soit fait mention de la manière dont le projet gèrera l'accès du public à la piste/route 2 : Barrage de Ruyore (la piste blanche sur leurs cartes) ouverte par le précédent développeur, car cette piste donne un accès direct à la zone des chimpanzés au sud du barrage et pourrait donc présenter un risque de chasse pour les chimpanzés.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous avons hâte d'examiner le BAP et le BMP.

Cordialement,



Dr Tatyana Humle

Au nom du panel pour la Task Force ARRC pour ce projet